

Note : Les appellations, employées dans ce document, et la présentation des données, qui y figurent, n'impliquent de la part du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites.

© 2007 Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P.337 - 1080 Tunis Cedex - TUNISIE
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale (française) de ce document a été préparée par le Secrétariat du CAR/ASP.

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	1
II. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION STRATEGIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LA REGION MEDITERRANEE (PAS BIO)	1
II.1. DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DES PARTENARIATS ET DES ACTIVITES EN VUE D'ACTIVER LE PAS BIO	1
II.1.1. <i>Relance du Comité consultatif du PAS BIO</i>	1
II.1.2. <i>Information et assistance aux pays pour démarrer la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux (PAN)</i>	2
II.1.3. <i>Evaluations régionales</i>	3
II.2. PREPARATION D'UNE PROPOSITION DE PROJET A GRANDE ECHELLE DANS LE CADRE D'UN PROJET PDF-B	3
II.3. CONTRAINTES A LA MISE EN ŒUVRE DU PAS BIO	3
III. DEVELOPPEMENT DES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES	4
III.1. ASSISTANCE AUX PAYS EN MATIERE DE SELECTION, D'ETABLISSEMENT ET DE GESTION D'AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES	6
III.2. ETABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU REPRESENTATIF D'AIRES MARINES PROTEGEES	7
III.3. ELABORATION D'UN PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR L'ETABLISSEMENT D'AIRES PROTEGEES POUR LA CONSERVATION DES CETACES	7
III.4. ELABORATION D'UN PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION ET LE SUIVI DES POPULATIONS D'OISEAUX MARINS ET COTIERS MENACES ET DES AIRES D'IMPORTANCE POUR LEUR CONSERVATION EN MEDITERRANEE	8
III.5. AMELIORATION DE LA GESTION DES AMP ET INCITATION A LA CREATION D'ASPIM EN MEDITERRANEE ORIENTALE	8
III.6. ELABORATION D'UNE PROCEDURE POUR L'EVALUATION DES ASPIM	8
IV. MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION DES ESPECES MENACEES OU EN DANGER	9
IV.1. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DU PHOQUE MOINE DE MEDITERRANEE	9
IV.2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES DE MEDITERRANEE	10
IV.2.1. <i>Augmentation des connaissances scientifiques sur la biologie des tortues marines</i>	10
IV.2.2. <i>Coopération et échange d'expériences</i>	10
IV.2.3. <i>Evaluation et actualisation du Plan d'action</i>	11
IV.3. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES CETACES EN MER MEDITERRANEE	11
IV.4. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DE LA VEGETATION MARINE EN MER MEDITERRANEE	12
IV.4.1. <i>Mise en œuvre du Projet MedPosidonia</i>	12
IV.4.2. <i>Organisation du Troisième Symposium méditerranéen sur la Végétation marine (Marseille, 27-29 mars 2007)</i>	12
IV.4.3. <i>Cartographie des communautés végétales des lagunes de Farwa et de Ain Al-Ghazala</i>	14
IV.5. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES POISSONS CARTILAGINEUX (CHONDRICTYENS) EN MER MEDITERRANEE	14
IV.5.1. <i>Outils</i>	14
IV.5.2. <i>Procédures de gestion et d'évaluation</i>	14
IV.6. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES ESPECES D'OISEAUX INSCRITES EN ANNEXE II DU PROTOCOLE ASP/BD	15
IV.7. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RELATIF AUX INTRODUCTIONS D'ESPECES ET AUX ESPECES ENVAHISSANTES EN MER MEDITERRANEE	15
IV.7.1. <i>Organisation de l'atelier de travail régional sur les espèces non-indigènes en Méditerranée (Rome, 6-7 December 2005)</i>	15
IV.7.2. <i>Elaboration d'outils techniques sur la gestion des introductions d'espèces en Méditerranée</i> :	15
IV.7.3. <i>Elaboration d'un Projet régional sur le fouling et les eaux et sédiments de ballast</i>	15
IV.7.4. <i>Elaboration d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action</i>	16
V. THEMES TRANSVERSAUX	16
V.1. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE FORMATION RELATIVES AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET A LA CONSERVATION DES ESPECES	16
V.2. ACTIVITES LIEES AU TRAITEMENT ET A LA GESTION DES DONNEES RELATIVES A LA BIODIVERSITE	17
V.2.1. <i>Collecte de données</i>	17
V.2.2. <i>Diffusion de données</i>	18

VI. AUTRES ACTIVITES.....	19
VI.1. PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION DU CORALLIGENE ET AUTRES BIO-CONCRETIONS CALCAIRES EN MEDITERRANEE	19
VI.2. PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES COTES (PAC)	19
VI.2.1. Assistance pour la mise en oeuvre du PAC Chypre.....	19
VI.2.2. Assistance à la mise en oeuvre du PAC Maroc.....	19
VI.3. LIGNES DIRECTRICES SUR L'AMENDEMENT DES ANNEXES II ET III AU PROTOCOLE ASP/DB	20
VI.4. INITIATIVE MEDITERRANEENNE SUR LA TAXONOMIE	20
VI.5. ACTIONS EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	20
VI.6. VISION DU CAR/ASP POUR RENFORCER SON EFFICACITE	20
VII. RECOMMANDATIONS	21
VII.1. INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET SUIVI DE LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE.....	21
VII.1.1. <i>Recommandations aux Parties contractantes</i>	21
VII.1.2. <i>Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)</i>	21
VII.2. SAUVEGARDE DES HABITATS DES ESPECES ET DES SITES SENSIBLES.....	21
VII.2.1. <i>Recommandations aux Parties contractantes</i>	21
VII.2.2. <i>Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)</i>	21
VII.3. EVALUER ET ATTENUER LES IMPACTS DES MENACES SUR LA BIODIVERSITE	22
VII.3.1. <i>Recommandations aux Parties contractantes</i>	22
VII.3.2. <i>Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)</i>	22
VII.4. DEVELOPPER DES RECHERCHES POUR COMPLETER LES CONNAISSANCES ET COMBLER LES LACUNES SUR LA BIODIVERSITE.....	22
VII.4.1. <i>Recommandations aux Parties contractantes</i>	22
VII.4.2. <i>Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)</i>	22
VII.5. FORMATION, COORDINATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE	23
VII.5.1. <i>Recommandations aux Parties contractantes</i>	23
VII.5.2. <i>Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)</i>	23
VIII. ANNEXE I - NOUVEAU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES ESPECES D'OISEAUX INSCRITES EN ANNEXE II DU PROTOCOLE ASP/DB.....	24
IX. ANNEXE II - NOUVEAU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RELATIF AUX INTRODUCTIONS D'ESPECES ET AUX ESPECES ENVAHISSANTES EN MER MEDITERRANEE.....	25
X. ANNEXE III - PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LE BIENNIUM 2008-2009	26
X.1. INTRODUCTION	26
X.2. OBJECTIF GENERAL	26
X.3. PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL	27
X.4. RESULTATS ATTENDUS.....	27

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PAR LE CAR/ASP DEPUIS LA SEPTIEME REUNION DES POINTS FOCaux NATIONAUX POUR LES ASP (MARS 2005 - MARS 2007)

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a été élaboré par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) dans le but d'informer les Points focaux nationaux pour les Aires Spécialement Protégées (ASP), lors de leur Huitième Réunion (Palerme, 6-9 juin 2007), sur les activités menées par le CAR/ASP, depuis la Septième Réunion. Ce rapport couvre la période de mars 2005 à avril 2007. En plus des informations sur les activités menées par le CAR/ASP, ce document comporte les recommandations qui seront proposées aux prochaines réunions des Points focaux nationaux du PAM et des Parties contractantes pour l'exercice biennal 2008-2009.

Depuis 2003, les Parties contractantes ont adopté le Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité Biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO) dont l'objectif de base est de permettre la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (ASP/DB), protocole qui régit toutes les activités menées par le CAR/ASP.

Suite à la recommandation faite au Secrétariat (CAR/ASP), lors de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, 2005), d'intégrer davantage le PAS BIO dans son programme d'activités, le mode de présentation du rapport d'activités a été adapté à cette approche.

Préalablement à l'exposé des activités du Centre, une enquête a été menée auprès de l'ensemble des organismes membres du Comité consultatif du PAS BIO pour faire un état d'avancement sur la mise en œuvre de ce programme. Les autres activités du CAR/ASP, pour la période intersession, sont ensuite déclinées en quatre chapitres. Ces chapitres traitent respectivement des Aires Spécialement Protégées, des Plans d'Actions, des activités à caractère transversal (gestion des données, transfert des connaissances) et des autres activités. Les recommandations et le programme de travail, proposés pour le prochain biennium, sont présentés de manière à mieux tenir compte des priorités du PAS BIO.

II. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION STRATEGIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LA REGION MEDITERRANEENNE (PAS BIO)

II.1. Développement des dispositions de mise en œuvre, des partenariats et des activités en vue d'activer le PAS BIO

II.1.1. Relance du Comité consultatif du PAS BIO

La relance du Comité consultatif du PAS BIO a eu lieu au cours d'une première réunion tenue le 19 avril 2006 dans les locaux du CITET (Centre international des technologies de l'environnement de Tunis) (UNEP(DEPI)/MED WG.291/5). Une deuxième réunion a eu lieu le 1^{er} mars 2007 (UNEP(DEPI)/MED WG.309/5). Les rapports des deux réunions ont été transmises aux Parties.

Le Comité consultatif du PAS BIO est un organe très important pour la coordination des activités liées à l'environnement dans la région méditerranéenne. Certains bailleurs de fonds

reconnaissent son existence comme une opportunité pour renforcer les synergies, éviter le chevauchement des activités et aborder sérieusement la question de l'octroi de ressources financières pour l'élaboration des actions de conservation dans la région par les multiples acteurs.

Dans le but d'optimiser les opportunités offertes par l'existence de ce comité, la Deuxième réunion a décidé – entre autres choses – la préparation d'un synopsis destiné aux Parties concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAS BIO et les actions programmées par les organisations membres du comité consultatif (UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.3). L'élaboration d'un plan opérationnel pour faciliter la mise en œuvre du PAS BIO, dont les grande lignes sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.308/5, constitue une autre action importante.

II.1.2. Information et assistance aux pays pour démarrer la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux (PAN)

Une réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO a été organisée afin d'informer, discuter et recueillir les avis sur les actions entreprises en relation avec le PAS BIO. La réunion a eu lieu à Alicante, Espagne, les 12 et 13 mai 2006 (UNEP(DEPI)/MED WG.292/4). Les représentants des Parties Contractantes suivantes ont assisté à la réunion : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Espagne, Italie, la Jamahiriya Arabe Libyenne, Malte, Monaco, Monténégro, Slovaquie, République Arabe Syrienne et Tunisie.

Cette réunion a défini et a provisoirement adopté le Mandat Proposé pour les Correspondants Nationaux au cours de la phase de mise en œuvre du PAS BIO. La proposition est présentée en Annexe III du document UNEP(DEPI)/MED WG.292/4, qui sera discutée par les Points focaux pour les ASP.

Dans le même esprit, le CAR/ASP a fait parvenir périodiquement des memoranda d'information aux Points Focaux pour les ASP et aux Correspondants Nationaux afin de les informer de l'état d'avancement des activités en cours et pour solliciter éventuellement un retour d'informations, permettant ainsi un échange d'informations nécessaire et plus fluide que celui offert par les rapports semestriels.

Plusieurs Parties, ayant demandé le soutien du CAR/ASP, ont reçu un appui pour démarrer la mise en œuvre de certains de leur PAN (les détails de ces activités sont rapportés dans les sections pertinentes ci-dessous). Les relevés concernant les phoques et les tortues dans les zones côtières de l'Albanie et le relevé des phoques le long de la côte ouest de l'Algérie rentrent dans le cadre des PAN, élaborés pour le Programme PAS BIO. Le soutien accordé à la Libye pour la mise en œuvre des PAN, tels que ceux sur les oiseaux et les tortues, l'identification des sites d'intérêt pour la conservation le long de la côte libyenne et la mise en place d'un programme pour l'établissement d'un réseau représentatif d'AMP ; le soutien accordé au Monténégro concernant l'identification et la création des aires protégées prioritaires qui doit se réaliser très prochainement, se trouvent dans la même ligne.

Suite aux besoins identifiés au cours de la réunion des Correspondants Nationaux organisée en mai 2006, une équipe d'experts a été mise en place pour préparer et organiser en 2007 un séminaire sur l'Approche du Cadre Logique et du Cycle de Projet, dans le but d'aider les pays à préparer des demandes de projets pour leur PAN et autres priorités nationales et sub-régionales. Le séminaire était prévu pour le printemps 2007 avec la participation de stagiaires-fonctionnaires représentant toutes les Parties. Sur avis du PAM, cette activité a été reportée mais aucune date n'a encore été fixée pour son organisation.

II.1.3. Evaluations régionales

Dans le but de faciliter le développement des dispositions de mise en oeuvre et des partenariats, une évaluation des sources financiers et des partenaires de réseau pour les aires protégées côtières et marines en Méditerranée a été effectuée (UNEP(DEPI)/MED WG.292/Inf.5). Une évaluation des besoins des pays méditerranéens en matière de réformes juridiques, politiques et institutionnelles visant à renforcer la gestion des aires marines protégées existantes a également été réalisée (UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.3). Ces études ont permis d'identifier les réformes techniques nécessaires aux niveaux national et régional.

II.2. Préparation d'une proposition de projet à grande échelle dans le cadre d'un projet PDF-B

La préparation, à travers un projet PDF-B, d'une proposition de projet FEM à grande échelle sur la biodiversité par le CAR/ASP, avec ses partenaires, la FAO et WWF MedPO, pour un « Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin méditerranéen » a été finalisé. La proposition est centrée sur les aires marines protégées, la préservation des ressources halieutiques et les réformes juridiques nécessaires pour y parvenir. Le CAR/ASP a élaboré, avec le WWF, une section de la proposition PDF globale visant à créer et développer des aires protégées prioritaires ainsi que le renforcement des capacités nécessaires à cette fin. Les actions visant à adopter une approche basée sur les écosystèmes sont élaborées par la FAO et le GFCM.

Le CAR/ASP a joué le rôle de coordinateur officiel, au nom du PAM, entre le WWF MedPO, MedPAN et les consultants participant à la préparation de la proposition de projet à grande échelle et a passé en revue le travail des autres. Les partenaires se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'élaborer des actions cohérentes en matière de biodiversité pour le projet. Les Correspondants Nationaux ont été tenus au courant du processus d'élaboration et leurs contributions éventuelles ont été sollicitées. Trois Parties ont fait part de leurs remarques et de leurs contributions. Celles-ci ont été transmises au responsable du projet FEM au MEDU.

Le document final sur la biodiversité a été consolidé par le PAM sur la base des contributions des autres membres du Partenariat Stratégique et a été révisé depuis septembre 2006. Après soumission de la Proposition du Partenariat Stratégique pour la Méditerranée au Secrétariat du FEM, à Washington, le 23 mars 2006 et l'intégration de leurs commentaires ainsi que ceux du DGEF/Nairobi, le Conseil du FEM de décembre 2006 n'a pas pu procéder à son évaluation, et a reporté son examen au conseil de Juin 2007. L'ensemble des documents finalisés comprenant les derniers commentaires ont été officiellement soumis le 26 avril 2007 au Secrétariat du FEM pour le Conseil de juin 2007.

Une réduction significative du soutien du FEM pour la Méditerranée, y compris pour la biodiversité, est attendue. L'octroi d'un million de dollars pour financer le projet de gestion de la biodiversité sur les 5 millions attendus est confirmé. Pour le reste, seul un montant équivalent à l'allocation RAF, proposé par les pays bénéficiaires, pourrait être octroyé. La recherche d'un financement par le PAM pour le projet régional PAS BIO a été menée d'urgence par le CAR/ASP, après consultation avec le responsable des projets FEM au MEDU.

II.3. Contraintes à la mise en oeuvre du PAS BIO

Jusqu'à présent, trois contraintes principales à la mise en oeuvre ont été identifiées :

(i) La majorité des efforts consentis par le CAR/ASP depuis l'adoption du PAS BIO a porté sur l'élaboration d'une proposition de projet à soumettre au FEM. Dans la mesure où

la proposition dépend des priorités et de la volonté des bailleurs de fonds, plusieurs restrictions sont apparues. :

- Parties bénéficiaires: Etant accordé aux pays bénéficiaires du FEM, de nombreuses Parties à la Convention de Barcelone ne sont pas incluses dans le projet, alors que toutes ont adopté le Programme Stratégique.
- Priorités prises en compte : Le projet GEF se rapporte aux questions touchant les aires protégées et aux politiques s'y afférant ainsi qu'aux pêcheries ; toutefois, de nombreuses priorités du PAS BIO ne sont pas prises en compte et, de plus, lorsqu'elles le sont plusieurs pays sont exclus, rendant difficile d'adoption d'une approche véritablement régionale à ces questions, conformément à l'esprit de la Convention de Barcelone.
- Niveau de financement: Même le niveau le plus optimiste d'aide financière pour le projet ne suffirait pas à couvrir les besoins en matière d'investissement pour la mise en œuvre du PAS BIO, qui sont beaucoup plus élevés.

(ii) Le développement adéquat du PAS BIO dans son ensemble à travers les activités du CAR/ASP et des organisations partenaires requiert des moyens économiques et des ressources humaines beaucoup plus importantes que celles actuellement disponibles pour une tâche aussi exigeante. Il existe des activités, tels que les sept plans d'actions PAM adoptés (visant principalement les espèces en danger) dont la mise en œuvre doit être poursuivie par le CAR/ASP en plus de la mise en œuvre du PAS BIO.

(iii) Une implication politique accrue de la part des Parties individuellement est nécessaire pour assurer la mise en œuvre du PAS BIO. Le Programme Stratégique nécessite davantage de ressources financières et humaines au niveau des pays et cela ne peut être réalisé qu'en accordant une plus grande priorité politique interne à la mise en œuvre du PAS BIO par chaque Partie.

III. DEVELOPPEMENT DES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

Dans le cadre de son mandat en tant que secrétariat du Protocole ASP/DB, le CAR/ASP a en charge la gestion des processus relatifs aux Aires Spécialement Protégées (ASP) et aux Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM).

A l'occasion de l'élaboration par les points focaux de leur rapport nationaux, il leur a été demandé de réviser la liste des ASP qu'ils avaient notifié au CAR/ASP. En effet, aucune actualisation n'avait été menée depuis 2000. En fonction des données fournies par les points focaux nationaux; le nombre d'ASP s'établirait à 582. Cela représente une très forte augmentation par rapport aux 123 sites répertoriés à la fin des années 1995 (CAR/ASP, 1997)¹, mais il convient de souligner la forte hétérogénéité des structures référencées sous l'appellation « Aire Spécialement protégée » par les différents états, de même que des risques de duplications dans la mesure où une même aire géographique peut être citée plusieurs fois parce qu'elle est référencée, avec des surfaces différentes dans plusieurs types (site RAMSAR englobant une réserve naturelle). Une base de données est en cours d'élaboration afin de permettre une mise à jour régulière et aisée de ces informations à l'avenir. Néanmoins il est important de souligner que la fiabilité et l'intérêt de cette base dépendront du soin que les points focaux nationaux apporteront à vérifier et à renseigner les informations qu'elle contient.

¹ CAR/ASP, 1997. Les aires protégées de Méditerranée, de Genève 1982... à Barcelone 1995. CAR/ASP-PAM-PNUE édit., CAR/ASP Publ., Tunis : 28p.

Parallèlement un suivi du processus de mise en œuvre des ASPIM a été réalisé et les informations relatives à la mise en place des plans de gestion sont rassemblées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

Nom de l'ASPIM	Pays	Date de création	Informations sur le plan de gestion
Île d'Alboran	Espagne	2001	Ordre du 25-5-2005 adoptant les mesures pour la gestion de l'ASPIM (Journal Officiel d'Andalousie)
Parc Naturel de Cabo de Gata-Nijar	Espagne	2001	Plan des Ressources Naturelles et Plan de Gestion (Décret 418/1994, du 25-10-94, Journal Officiel d'Andalousie n. 203/1994, 22-10-1994).
			Accord du 27-1-2004 adoptant le Plan de Développement Durable (Journal Officiel d'Andalousie n. 45/2004, 5-3-2004).
			Mise à jour du plan de gestion actuel : nouveau projet sur la procédure de participation du public (2006-2007).
Le fond marin du Levant d'Almería	Espagne	2001	Ordre du 25-5-2005 adoptant les mesures pour la gestion de l'ASPIM (Journal Officiel d'Andalousie)

Tableau 1 (suite) : Liste des Aires Spécialement protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

Nom de l'ASPIM	Pays	Date de création	Informations sur le plan de gestion
Mar Menor et la côte méditerranéenne orientale de la région de Murcia	Espagne	2001	Décret 7/1993, 26-3-1993, mesures de protection dans les eaux intérieures
			Décret 44/1995, 26-5-1995, adoptant le Plan sur les Ressources Naturelles du Parc Régional de San Pedro del Pinatar
			Ordre 29-12-1998, adoption initiale du Plan sur les Ressources Naturelles des paysages et des îles de Mar Menor.
			Ordre du 7-4-2000, contrôlant les activités de pêche dans la Réserve Marine du Cap de Palos-Islas Hormigas.
			Ordre 19-7-2001, contrôlant les activités de plongées dans les eaux intérieures de la Réserve Marine du Cap de Palos-Islas Hormigas.
			Projet de Plan de Gestion (28-7-2005).
Iles Columbertes	Espagne	2001	Plan de Gestion adopté pour la partie terrestre (Décret 107/1994, 7-6-1994, Journal Officiel de la Région de Valence n. 2291, 17-6-1994).
			Ordre du 19-1-1999 (Ministère des pêches), contrôlant les activités de pêche
			Ordre du 7-12-2000 (Ministère des pêches), extension des limites de l'aire réglementée dans la Réserve Marine
			Ordre du 17-1-2002, contrôlant les pêcheries et la plongée
Le Parc Naturel de Cap Creus	Espagne	2001	Ordre pour l'interdiction de la pêche au corail rouge dans les Réserves naturelles de Cap Creus.
			Résolution MAB/2618/2006, 28-7-2006, Accord du Gouvernement de Catalogne (20-6-2006) adoptant le Plan Spécial pour la Protection de l'environnement naturel et des paysages de Cap Creus
Iles Medes	Espagne	2001	Décret 215/1999, règles générales pour la conservation des Iles Medes (1999-2000), étendues jusqu'à l'adoption du Plan de Gestion
			Projet de Plan de Gestion adopté par le Conseil Consultatif de l'Aire Protégée des Iles Medes (Juillet 2006).
Parc National de Port-Cros	France	2001	Un programme d'aménagement, approuvé par arrêté conjoint des Ministres de l'Environnement et des Finances le 19 juin 2000, se décline en un plan de gestion pour 5 ans, réactualisé en fonction de l'évolution des milieux et de la pression humaine.

Sanctuaire pour la conservation des mammifères marins	France, Italie, Monaco	2001	Le plan de gestion pour le "Sanctuaire International pour les mammifères marins" a été formulé et approuvé durant la Réunion des Parties qui s'est déroulée à l'Île d'Elbe (septembre 2004) et adopté lors de la Réunion extraordinaire des Parties Contractantes tenue à Gênes les 6-7 décembre 2005
Les îles Kneiss	Tunisie	2001	Plan de gestion, établi en 2001, dans le cadre d'un programme européen INCODC, et approuvé par le Gouvernorat de Sfax Projet de révision dans le cadre du projet de la Banque Mondiale sur la réhabilitation du Golfe de Gabès
Parc National de Zembra et Zembretta	Tunisie	2001	Plan de gestion de la partie marine réalisé dans le cadre du projet MedMPA (2004) et celui de la partie terrestre dans le cadre du projet MedWetCoast, finalisé en 2005.
Archipel de la Galite	Tunisie	2001	Plan de gestion réalisé en 2002 et mis en œuvre dans le cadre du projet de création d'un Parc National de l'archipel de la Galite
Parc National de l'archipel de Cabrera	Espagne	2003	Décret Royal 1431/1992, 27-11-1992, adoptant le Plan sur les Ressources Naturelles du Parc National (Journal Officiel d'Espagne n. 42, 18-2-1993).
			Décret Royal 941/2001, 3-8-2001, établissant le régime de protection des ressources de pêche dans le Parc National (Journal Officiel d'Espagne n. 214, 6-9-2001)
			Plan de Gestion (2006-2012) adopté (Décret 58/2006, 1-7-2006, Journal Officiel des Baléares n. 97, 11-7-2006)

Tableau 1 (suite) : Liste des Aires Spécialement protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

Nom de l'ASPIM	Pays	Date de création	Informations sur le plan de gestion
Les falaises de Maro-Cerro Gordo	Espagne	2003	Projet de Plan de Gestion sur la procédure de participation du public (2006-2007)
Aire Marine Protégées de Portofino	Italie	2005	L'aire de Portofino dispose réglementairement de mesures de gestion, selon l'article 7 du Décret du Département de l'Environnement
Réserve Marine du Banc des Kabyles	Algérie	2005	
Les îles Habibas	Algérie	2005	

III.1. Assistance aux pays en matière de sélection, d'établissement et de gestion d'Aires Spécialement Protégées

Dans le cadre de l'assistance aux pays, deux activités principales ont été menées :

(i) L'identification de sites d'intérêt pour la conservation le long des côtes libyennes et l'élaboration, en étroite collaboration avec l'Autorité Générale libyenne pour l'Environnement (EGA), d'un programme qui vise à établir, à moyen terme, un réseau représentatif d'AMP. Suite à une mission de prospection de terrain, réalisée en juin 2006, le processus a démarré par la proposition de deux sites : la lagune de Farwa et l'île de Gara. En adoptant une méthode identique, à celle utilisée pour ces deux sites, l'EGA envisage de préparer des propositions pour trois autres : deux îles dans le golfe de Sirte et une lagune côtière (Ain Al Ghazala).

(ii) La définition d'un plan national pour la création d'aires protégées le long des côtes syriennes. Suite au projet MedMPA (2003-2005), les autorités syriennes ont en effet demandé au CAR/ASP de les assister pour organiser un atelier national de concertation visant à présenter ce projet de plan national. Un mémorandum de collaboration entre le CAR/ASP et le ministère de l'environnement syrien est en cours de préparation de même qu'un programme provisoire et une liste prévisionnelle des intervenants. L'atelier national est prévu pour fin 2007, à Lattakie.

III.2. Etablissement d'un programme de travail pour le développement d'un réseau représentatif d'aires marines protégées

La relance du réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en mer Méditerranée (Réseau MedPAN) a été recommandée par les Parties contractantes en 1999 et le CAR/ASP assure la fonction du Secrétariat général du réseau.

Le réseau MedPAN a été relancé depuis janvier 2005 et jusqu'à fin 2007, grâce à un financement communautaire (INTERREG IIIC). Le CAR/ASP a étroitement collaboré avec le WWF France, organisme délégué par le Parc National de Port-Cros (Secrétariat exécutif du Réseau) et ayant la responsabilité opérationnelle du Réseau MedPAN, à la relance de ce réseau. Un nouveau Mémoire de Coopération avec le WWF France a été établi, fin 2006, en vue notamment de collaborer à la création d'une unité de coordination permanente pour le réseau et de participer à l'organisation du Premier Congrès du Réseau des Aires Marines Protégées de Méditerranée, qui se tiendra à l'île de Porquerolles (France) en octobre 2007.

Par ailleurs, le CAR/ASP participe en tant qu'observateur international aux principaux ateliers de travail thématique que le réseau organise régulièrement pour ses membres.

Un projet pour le développement d'un réseau d'aires protégées, mis en oeuvre par le CAR/ASP en collaboration avec WWF MedPO et MedPAN, a été inclus dans le Partenariat Stratégique pour le Grand Ecosystème Marin de la Méditerranée. Une collaboration est également en cours avec la FAO et la CGPM à travers le Partenariat Stratégique FEM pour promouvoir les aires protégées dans trois zones clés à des profondeurs au-delà de 800m.

L'objectif d'intégrer davantage de zones en haute mer dans le réseau est poursuivi à travers la collaboration avec ACCOBAMS sur la mise en place d'aires protégées en haute mer (voir ci-dessous). En outre, des contacts ont été pris avec le DG ENV D2 de l'UE, responsable de l'Eau et du Milieu Marin, afin de poursuivre leur soutien au PAM pour la création des Aires Protégées en haute mer, y compris l'identification de zones prioritaires.

III.3. Elaboration d'un projet de lignes directrices pour l'établissement d'aires protégées pour la conservation des cétacés

Dans le cadre du partenariat entre le CAR/ASP et ACCOBAMS, le CAR/ASP a préparé un projet de lignes directrices relatives à la création et à la gestion d'Aires Marines Protégées pour les cétacés. Le document a été préparé à partir des réflexions, initiées par ACCOBAMS dans le cadre de son programme de travail sur les aires marines protégées, tel que présenté au cours de la quatrième réunion du comité scientifique d'ACCOBAMS (Monaco, 5-9 novembre 2006) et fourni pour information sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.11. Celui-ci comprend notamment les critères de sélection des aires spécialement protégées, un format spécial de proposition pour ces aires, établi à partir du format annoté pour l'inscription sur la liste des ASPIM, et un set d'informations sur les sites contenant des habitats importants pour les cétacés dans l'aire de l'Accord ACCOBAMS. Le projet de lignes directrices (UNEP(DEPI)/MED WG. 308/8) est soumis pour examen sous le point 6 de l'ordre du jour provisoire.

A cet égard, les Points focaux nationaux pour les ASP et ceux d'ACCOBAMS ont été invités à collaborer avec les deux Secrétariats afin de: (i) Etendre, si nécessaire, le concept de protection des cétacés aires protégées déjà existantes ; (ii) Identifier des sites, notamment en haute mer contenant des habitats importants pour les cétacés ; (iii) Mettre en oeuvre toutes les mesures requises pour la protection des cétacés.

III.4. Elaboration d'un projet de lignes directrices pour la gestion et le suivi des populations d'oiseaux marins et côtiers menacés et des aires d'importance pour leur conservation en Méditerranée

Le suivi et la gestion des aires protégées côtières et marines comportant des aires d'importance pour les oiseaux sont indispensables pour assurer la conservation à long terme de ces espèces d'oiseaux. En outre, une des actions principales nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan d'Action pour la Conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur la liste de l'Annexe II du Protocole ASP\BD consiste à élaborer une série de lignes directrices pour le suivi des populations de ces espèces et pour le développement des plans de gestion pour les zones côtières où elles se reproduisent. A cette fin, le CAR/ASP a élaboré un projet de lignes directrices, présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.308/10 qui offre deux ensembles de lignes directrices dans l'ordre suivant :

- (i) Lignes directrices pour un plan de gestion concernant les aires côtières et marines d'importance pour les oiseaux (nidification, mue, reproduction, alimentation, hivernage) ; et
- (ii) Lignes directrices pour le suivi des populations menacées d'oiseaux marins et côtiers en Méditerranée.

III.5. Amélioration de la gestion des AMP et incitation à la création d'ASPIM en Méditerranée orientale

Deux guides, sur la création et la gestion d'aires protégées marines et côtières et sur les principes économiques pour la gestion des aires protégées ont été élaborés. Ces outils visent à aider les gestionnaires et sont disponibles sous forme électronique sur le site du CAR/ASP.

Le CAR/ASP, en collaboration avec l'Université d'Alicante et l'Institut d'Etudes et de Coopération pour la Région Méditerranéenne (IECOMED) a organisé une Journée d'étude et d'Information sur les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) à Alicante le 11 mai 2006. Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont été invitées, à travers leur Points focaux pour les ASP a désigner des participants à cette Journée d'Etude et d'Information, dont les objectifs principaux étaient l'échange d'information et d'expérience sur les ASPIM dans les différents pays et les moyens éventuels de promouvoir et d'agrandir le réseau des ASPIM.

La Journée a été organisée en trios tables rondes consacrées à la situation et aux perspectives des ASPIMS existantes et les zones prioritaires qui pourraient s'ajouter au réseau ASPIM.

Les participants ont :

- (i) Souligné l'importance de la ratification du Protocole ASP/DB par les parties qui ne l'ont pas encore fait et l'opportunité offerte par ce protocole pour créer des ASPIM de haute Mer
- (ii) Suggéré de développer le réseau des ASPIM en Méditerranée centrale et orientale, en se focalisant sur des sites déjà protégées dans le cadre de la CGPM. Representatives from Cyprus and Syria expressed their willing to promptly designate new national SPAMIs.

III.6. Elaboration d'une procédure pour l'évaluation des ASPIM

Afin de poursuivre la réflexion sur l'évaluation des ASPIM, initié lors du biennium précédent, le CAR/ASP a chargé l'UICN de proposer une procédure d'évaluation et de la tester sur deux ASPIM volontaires : Cabo de Gata-Nijar (Espagne) et Portofino (Italie). L'objectif était de permettre, à la lumière des résultats, d'apprécier la pertinence des critères retenus et la robustesse de l'évaluation. La démarche est détaillée dans le document UNEP(DEPI)/MED

WG.308/6. L'ensemble de la procédure d'évaluation est soumis pour adoption par les Parties contractantes.

IV. MISE EN OUVRE DES PLANS D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION DES ESPECES MENACEES OU EN DANGER

IV.1. Mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

Lors de la dernière réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, novembre 2005), la conservation du phoque moine de Méditerranée a été largement débattue et a donné lieu à la "Déclaration ministérielle de Portoroz".

En application du document d'experts (UNEP(DEC)/MED WG.232/Inf.6) préparé pour le CAR/ASP, en 2002, les efforts se sont focalisés sur l'amélioration des connaissances concernant l'état de l'espèce, la formation des partenaires nationaux, la sensibilisation du public et l'identification des habitats critiques potentiels dans les zones à faible densité.

Cette identification des habitats critiques potentiels a concerné :

(i) Le littoral Albanais, où une mission a été effectuée du 1 au 20 Novembre 2005, par MEDASSET en collaboration avec les autorités nationales. Cette action s'inscrivait dans le cadre du Plan d'Action National (PAS BIO) pour la déclaration du parc national marin dans l'aire du Karaburuni .

(ii) Le littoral Est de la Libye, entre Tolmitah et l'Ouest de Susah, et de Derna à Ras At Tin : Une deuxième mission a été réalisée dans le cadre du mémorandum de coopération établi entre l'EGA, l'Institut Central pour la Recherche Scientifique et Technologique Appliquée à la Mer (ICRAM) et le CAR/ASP, au mois de mai 2006. L'objectif était, outre la prospection des grottes marines présentes dans le secteur, de recueillir des informations sur des observations récentes (depuis 2002) et de renforcer les compétences nationales afin de permettre la mise en place d'actions de surveillance.

(iii) La région d'Akamas à Chypre, avec des activités de recensement des habitats et de surveillance des populations.

(iv) Le littoral ouest de l'Algérie : Une mission a été menée au cours de l'été 2006, en collaboration avec des experts nationaux de l'université d'Es-Sénia, Oran (Laboratoire Réseau de Surveillance Environnementale). Au cours de cette mission, la présence de phoques moines dans cette zone a été confirmée grâce aux enquêtes réalisées auprès des pêcheurs et suite à la rencontre d'un jeune phoque en détresse. Une large campagne de sensibilisation a pu être menée en parallèle. Un plan de conservation et de gestion des sites identifiés comme critiques pour le phoque moine dans le secteur exploré a été proposé.

Pour répondre aux attentes des Parties contractantes, le CAR/ASP a également organisé, à Antalya - Turquie, du 17 au 19 septembre 2006, une conférence Internationale sur la Conservation du Phoque Moine, en collaboration avec les conventions de Bonn et de Berne, les autorités turques, la principauté de Monaco, le Fond International pour le Bien-être des Animaux (IFAW) et une ONG turque (SAD-AFAG). L'objectif était de promouvoir l'information sur des exemples réussis en matière de protection du phoque moine, et d'échanger avec tous les partenaires et parties concernées les expériences acquises dans la conservation de l'espèce. Plusieurs dizaines de participants, aussi bien de la région méditerranéenne que d'autres régions du globe, ont pris part aux travaux de la Conférence. Le rapport de la conférence est présenté pour information sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.4.

IV.2. Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

Les activités du CAR/ASP se sont focalisées, durant la période couverte par le présent rapport, sur les sujets suivants : (i) l'assistance pour une réduction des mortalités ; (ii) l'amélioration des connaissances scientifiques sur certains aspects de l'écologie des tortues marines, et en particulier les activités de nidification ; (iii) la dissémination de l'information et l'échange d'expériences par l'organisation de sessions de formation et la publication de documents techniques ; (iv) l'organisation de réunions scientifiques.

IV.2.1. Augmentation des connaissances scientifiques sur la biologie des tortues marines

Une étude d'évaluation rapide des habitats importants pour les tortues marines sur les côtes de l'Albanie a été réalisée par MEDASSET en collaboration avec les autorités nationales. Cette étude, (1^{er} – 20 novembre 2005) est placée dans le cadre du Plan d'Action National intégré au Programme PAS BIO, visant à la déclaration d'un Parc Marin National dans la zone de Karaburuni..

En accord avec les recommandations de la Deuxième Conférence méditerranéenne sur les Tortues marines, le CAR/ASP a apporté son soutien à des programmes de suivi de la nidification des tortues marines dans plusieurs sites :

(i) En Libye, avec la mise en place d'un programme de suivi à long terme. Deux campagnes de suivi ont concerné le littoral libyen. Les résultats de ces campagnes ont été présentés lors d'un workshop national et du 26^{ème} Symposium International sur les Tortues Marines (Crète, Grèce, 3-8 avril 2006). Ces résultats qui concernent une plage de Sirte déjà identifiée lors d'une première évaluation (1996-1999) semblent indiquer que la côte libyenne pourrait abriter la plus grande population nidifiante de *Caretta Caretta* de Méditerranée.

(ii) Au Liban, au niveau des sites d'El Mansoury, d'Abbasieh et de la réserve marine des Palmiers, en collaboration avec MEDASSET et le Ministère libanais de l'environnement.

(iii) En Tunisie, au niveau des îles Kuriates, pour surveiller les activités de nidification.

(iv) Un appui aux autorités syriennes, initialement planifié pour la saison estivale 2006, a dû être reporté pour 2007.

Le CAR/ASP a également soutenu un programme de suivi de la migration des tortues marines par transmetteur satellite en collaboration avec la Station Zoologique de Naples, en mars 2005. Cinq tortues ont été relâchées dont 3 équipées de balises satellitaires. Malheureusement, suite à des dysfonctionnements, seules quelques positions ont été enregistrées et les signaux ont cessé en janvier 2006.

Afin d'aborder des questions clés concernant la conservation de ces reptiles, le CAR/ASP a fourni un appui à une recherche concernant la génétique avec l'université de Barcelone. Les résultats finaux montrent qu'il est important de préserver les aires de reproduction dans la Méditerranée occidentale afin de maintenir l'intégrité de la métapopulation méditerranéenne actuelle. Ceci est particulièrement important pour les populations de Crète et de Chypre qui forment un lien entre les aires de reproduction Levantines et Ioniennes.

IV.2.2. Coopération et échange d'expériences

Le CAR/ASP a contribué à l'organisation du 26^{ème} Symposium annuel sur la biologie et la conservation des tortues marines, pour la première édition de cette manifestation en Méditerranée (Crète, Grèce, 3-8 avril 2006). 41 participants méditerranéens ont bénéficié de cet appui. Lors de ce symposium, le CAR/ASP a installé un stand d'information sur le Plan d'action pour la conservation des tortues marines et sa mise en œuvre.

IV.2.3. Evaluation et actualisation du Plan d'action

Conformément à la recommandation faite lors de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a réalisé une évaluation du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée et a initié son actualisation. L'évaluation est présentée sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.5. A cette fin, un groupe *ad hoc* s'est réuni, en novembre 2006, à Misurata (Libye), avec le soutien financier et logistique des autorités libyennes. Le projet de Plan d'action actualisé (UNEP(DEPI)/MED WG.308/7) est présenté pour avis et sera soumis pour adoption par les Parties contractantes. Dans la mesure où il apparaît clairement que la seule protection des sites de nidification peut s'avérer insuffisante pour la sauvegarde des populations, si celles-ci subissent une exploitation excessive ou une mortalité importante en dehors des sites de nidification, il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur la répartition des populations de tortues marines en mer. Aussi, afin de mieux aborder cette problématique, une provision spécifique sur ce point est présentée dans le nouveau plan d'action.

IV.3. Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail conjoint tel qu'annexé au Memorandum de coopération établi, en juin 2005, avec le Secrétariat d'ACCOBAMS, les actions suivantes ont été menées ou sont en cours en étroite collaboration entre ACCOBAMS et le CAR/ASP:

(i) Organisation d'un séminaire scientifique sur les Cétacés dans les pays du Sud de la Méditerranée qui s'est déroulé du 9 au 11 mars à Bizerte, en Tunisie, en collaboration avec l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) et l'Institut Supérieur de la Pêche et Aquaculture (ISPA). Renforçant le forum d'échanges entre les spécialistes du sud de la Méditerranée, il a permis de faire le point sur l'état des connaissances sur les cétacés dans la Région ainsi que sur les besoins des pays pour la mise en œuvre de mesures de conservation et pour l'évaluation des interactions de ces animaux avec les activités de pêche.

(ii) Actualisation du répertoire des organisations et des experts s'occupant des espèces de mammifères marins, dans l'aire d'ACCOBAMS. Ce répertoire en cours de compilation, devrait être mis à disposition des pays via le CHM méditerranéen et/ou le site web du CAR/ASP.

(iii) Dissémination d'un questionnaire sur les interactions pêche-cétacés dont les résultats ont été présentés au cours d'un atelier de travail conjoint ACCOBAMS-CGPM sur les captures accidentelles, à Rome, le 12 septembre 2006.

(iv) Participation à l'édition d'un kit éducatif sur les cétacés.

(v) Participation à la mise en place d'un mécanisme de centre d'échange sur les cétacés (CHM Cétacés).

Le CAR/ASP a également contribué à la 4^{ème} Réunion du Comité Scientifique d'ACCOBAMS (Monaco, 5-9 novembre 2006) en fournissant une assistance au Secrétariat. A cette occasion, deux rapports ont été présentés :

(i) Un état d'avancement de la Base de Données Méditerranéenne sur les Echouages de Cétacés (MEDACES), établie pour le CAR/ASP par l'Université de Valence (Espagne) avec le soutien du Ministère de l'environnement espagnol. Le rapport apparaît en document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.308/inf.14

(ii) Un bilan sur les réseaux nationaux d'échouage de cétacés, préparé sur la base des questionnaires remplis par les Points Focaux Nationaux d'ACCOBAMS et du CAR/ASP.

Au regard du peu d'informations incluses dans la base de données MEDACES, ACCOBAMS et le CAR/ASP ont demandé à leurs Parties contractantes d'intégrer ces actions de

recensement comme partie intégrante de leurs obligations vis-à-vis du Protocole ASP/DB et de l'Accord ACCOBAMS.

Parallèlement à ces activités, le CAR/ASP a participé à l'organisation de la Sixième Conférence Européenne sur les Mammifères Marins (11 - 15 septembre 2006), avec l'Université Internationale Menendez Pelayo et celle de Valence

Le CAR/ASP a maintenu son soutien au projet sur la communauté de dauphins de la lagune d'Amvrakikos (Grèce), mené par Thétyss, en collaboration avec les autorités locales, et des ONG. Ce programme a fourni les premières informations sur la taille de la population locale de dauphins sur la période 2002-2006, sur ses mouvements, son organisation sociale, sa reproduction et ses interactions avec les activités de pêche. Il s'est avéré qu'il s'agit de la population la plus dense connue de *Turpsiops truncatus* qui reste dans la Méditerranée.

IV.4. Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

Le CAR/ASP a concentré ses efforts, durant la période couverte par la présent rapport, à mettre en œuvre les activités du programme du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée, tel qu'actualisé et adopté lors de Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Portoroz, novembre 2005).

IV.4.1. Mise en œuvre du Projet MedPosidonia

Afin d'aider plus efficacement les pays à remplir leurs engagements au titre du programme actualisé pour la mise en œuvre du Plan d'action, le CAR/ASP a élaboré un "Projet de développement d'inventaire, de cartographie et de suivi des herbiers de posidonies dans quatre pays méditerranéens : Algérie, Libye, Tunisie, Turquie" (Projet MedPosidonia).

Ce projet, cofinancé à hauteur de 60 %, par la Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer (la Fondation) a été validé par le conseil d'administration de celle-ci, fin décembre 2005. D'une durée de trois ans (2006-2008), il vise notamment à :

- (i) Réaliser un inventaire et une caractérisation et/ou une cartographie de sites à herbiers choisis en concertation avec les pays concernés
- (ii) Installer des réseaux de surveillance des herbiers et éventuellement renforcer les réseaux surveillance existants, et
- (iii) Communiquer sur l'écosystème "Posidonie" et sur les résultats du projet.

Une convention de parrainage a été préparée, à la mi-2006, en étroite concertation entre le CAR/ASP et la Fondation. Une cérémonie de signature de l'accord de partenariat s'est déroulée le 30 octobre 2006, à Tunis, en présence de partenaires des deux parties.

Un planning opérationnel a été élaboré et une réunion de coordination et de validation du programme opérationnel s'est déroulée le 30 mars 2007, à Marseille, à l'issue du Troisième Symposium méditerranéen sur la Végétation marine, mettant à profit la présence de la plupart des partenaires scientifiques du projet dans les pays concernés.

Des mémorandums de collaboration avec les autorités concernées dans les quatre pays sont en cours d'élaboration, afin de pouvoir entamer les activités de terrain dès l'été 2007.

IV.4.2. Organisation du Troisième Symposium méditerranéen sur la Végétation marine (Marseille, 27-29 mars 2007)

La Troisième édition du Symposium méditerranéen sur la Végétation marine s'est tenue, du 27 au 29 mars, à Marseille. Ce symposium, organisé grâce à la généreuse contribution du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Association Seagrass 2000, a réuni 120 participants, issus de 17 pays méditerranéens.

Pour ce qui est des principales discussions et recommandations émanant de ce symposium, les gestionnaires ont fait part de :

- (i) Leur intérêt pour une plus forte intégration des données scientifiques dans les plans de gestion et de conservation de la biodiversité.
- (ii) Leurs attentes en terme de développement des connaissances et de transfert à un niveau applicatif.
- (iii) Leurs besoins de guides pratiques pour faciliter la prise de décisions, permettre une harmonisation des méthodes et favoriser les comparaisons à l'échelon régional.

Il a, par ailleurs, été indiqué qu'il serait judicieux de bénéficier d'un renforcement des capacités en terme de cartographie et de mise en place de systèmes de surveillance et de suivi.

Les difficultés de communication entre partenaires (scientifiques, gestionnaires) sont évoquées, un consensus existe sur :

- (i) L'opportunité d'une implication plus active de la région méditerranéenne (plus forte représentation de la Convention de Barcelone) dans la définition des stratégies européennes (Stratégie Marine et Politique Maritime de l'EU) à l'instar des autres conventions marines internationales (OSPAR et HELCOM).
- (ii) L'intérêt de diffuser les documents sur la gestion des herbiers (Guide RAMOGE) et de promouvoir les procédures d'études impacts. A cet effet lors du biennium, et conformément aux recommandations des points focaux nationaux, une actualisation des lignes directrices pour les études d'impacts sur les herbiers a été réalisée (UNEP(DEPI)/MED WG. 308/Inf6).
- (iii) L'intérêt de l'utilisation de la végétation marine (dans son ensemble) en tant qu'outil d'évaluation de l'environnement même si l'on ne peut se limiter à celle-ci (autres bioindicateurs).
- (iv) La nécessité d'actualiser la liste des espèces menacées ou en danger de l'annexe II du protocole ASP/DB de manière à tenir compte des avancées scientifiques (e.g. genus *Cystoseira*)
- (iv) La nécessité de mettre en place des groupes de travail thématiques à même de proposer des lignes directrices sur les stratégies et les outils à développer pour la conservation de la végétation marine.

Nombre de discussions ont porté sur le niveau de standardisation, avec deux propositions :

- (i) Définir des protocoles très précis (comme cela existe pour d'autres conventions internationales)
- (ii) Proposer des procédures standardisées pour des paramètres de bases et mettre en place une « boîte à outils », adaptable aux besoins de chacun

De même il y aurait un intérêt évident à disposer d'un atlas des formations végétales clés à l'échelon méditerranéen.

Outre la présentation de 60 communications orales et posters, le symposium a été l'occasion de diffuser à la communauté scientifique méditerranéenne, les résultats obtenus dans le cadre du programme Interreg III B "POSIDONIA" : Mise en cohérence, développement, harmonisation et validation de méthodes d'évaluation de la qualité du milieu littoral par le suivi de l'herbier à *Posidonia oceanica*. Ce programme est réalisé par l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), en collaboration avec l'ARPAL (Agence Régionale pour la Protection de l'environnement ligure), le Conseil régional PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'ENEA (Agence pour les Nouvelles technologies, l'Energie et l'Environnement, La Spezia) et les universités de Corse et de Barcelone. Le CAR/ASP était également partie prenante à ce projet en tant que partenaire international. Ainsi, la première session du Troisième Symposium a été consacrée à la présentation des résultats du projet « POSIDONIA » et a fait office de séminaire de clôture pour ce programme.

IV.4.3. Cartographie des communautés végétales des lagunes de Farwa et de Ain Al-Ghazala

Suite à une demande formulée par les autorités libyennes, un mémorandum a été signé entre le CAR/ASP et l'EGA, afin de mener des missions d'étude au niveau de deux lagunes côtières. Cette activité complète et renforce les efforts, déployés par l'EGA, afin de déclarer des sites marins et côtiers protégés sur les côtes libyennes.

Une équipe d'experts nationaux et internationaux a été envoyée sur le terrain, du 2 au 14 mai 2006. Les résultats de leurs prospections ont permis la découverte d'une écomorphose de macro-atolls de posidonies, décrite pour la première fois en Méditerranée, au niveau de la lagune de Ain Al-Ghazala.

A l'issue de cette même mission, et en collaboration avec l'Université de Corse, la maquette d'un dépliant sur le rôle des herbiers marins ("Les Oasis de la Mer Méditerranée") a été élaborée (en anglais, arabe et français). Il est attendu que ce dépliant soit décliné en fonction des spécificités des herbiers au niveau national et imprimé et diffusé au niveau des pays désireux d'utiliser cet outil de sensibilisation.

IV.5. Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée

En accord avec le calendrier de mise en oeuvre du Plan d'Action, les activités suivantes à entreprendre ou à soutenir par le secrétariat ont été réalisées :

IV.5.1. Outils

Protocoles (formulaires standardisés) pour : le suivi des débarquements commerciaux et des prises rejetées en mer par espèce (ii) l'enregistrement des données sur les espèces rarement observées, en danger et protégées ont été élaborées par le CAR/ASP afin de mettre en place une normalisation dans la région. Ce travail a fait l'objet d'un consensus scientifique atteint par les participants à l'atelier international organisé par le CAR/ASP et le TUDAV (Fondation Turque pour la recherche marine) à Istanbul en Octobre 2005 (voir ci-dessous). Ils sont présentés dans le document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.8.

Un document de directives concernant la réduction de la présence d'espèces sensibles dans les prises accessoires et sur leur relâche lorsqu'elles sont capturées a été élaboré. Ce document servira également à élaborer des documents de sensibilisation sur support papier et électronique.

Le CAR/ASP a soutenu deux symposiums sur les poissons chondrichthyens méditerranéens dans la région :

(i) Le premier Atelier méditerranéen sur les poissons cartilagineux de la Méditerranée a été organisé avec succès à Istanbul - Turquie (14-16 Octobre 2005). Des experts représentant la plupart des Parties ont participé à l'atelier

(ii) La 9ème réunion annuelle de l'Association Européenne des Elasmobranches (23-26 novembre 2005) sur le thème « Biodiversité, Pêcheries et conservation des Chondrichthyens a accordé une attention particulière aux élastombranches de la méditerranée, avec le soutien du CAR/ASP.

IV.5.2. Procédures de gestion et d'évaluation

Un document a été élaboré comprenant une compilation de toutes les informations connues sur la situation des espèces de chondrichthyens de la Méditerranée. Une nouvelle révision de la liste rouge concernant la situation des cartilagineux de la Méditerranée, nécessaire pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action, a été effectuée par l'UICN.

Une mission de formation a été effectuée en Libye avec la participation d'un consultant expert en formation sur la recherche et la conservation des chondrichthyens. Suite à cette mission le consultant du CAR/ASP a préparé un programme d'action pour ces espèces au niveau du pays.

IV.6. Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole ASP/BD

Conformément à la recommandation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, 2005) et au calendrier de mise en œuvre de ce Plan d'action, le CAR/ASP a préparé un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des actions préconisées aux niveaux national et régional. Le rapport est présenté sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.7 et un nouveau calendrier de mise en œuvre du Plan d'action est présenté en Annexe I au présent rapport.

IV.7. Mise en œuvre du plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée

IV.7.1. Organisation de l'atelier de travail régional sur les espèces non-indigènes en Méditerranée (Rome, 6-7 December 2005)

Un atelier de travail sur les espèces non-indigènes en Méditerranée a été organisé, les 6 et 7 décembre 2005, à Rome, en collaboration avec l'ICRAM. L'atelier de travail a réuni des spécialistes méditerranéens, ainsi que des représentants d'organismes régionaux et internationaux travaillant sur la question. Les recommandations de l'atelier de travail sont les suivantes :

(i) Assurer un financement pour développer une base de connaissances adéquate (distribution, biologie, caractères invasifs, impacts et options de lutte contre les espèces non-indigènes

(ii) Fournir une assistance pour le renforcement des capacités concernant le développement d'une base de connaissances adéquate dans la région.

(iii) Fournir une base de données libre d'accès et transparente, alliant la rigueur scientifique, la faisabilité pratique et la rapidité, facilement accessible à travers une base de donnée globale (ou des bases de données liées) pour recevoir et diffuser des données

IV.7.2. Elaboration d'outils techniques sur la gestion des introductions d'espèces en Méditerranée :

A l'occasion de l'atelier, des avant-projets des "Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introductions d'espèces non-indigènes et des espèces envahissantes marines en Méditerranée" et du "Guide pour l'analyse des risques et l'évaluation des impacts des introductions d'espèces non-indigènes" ont été présentés et discutés. Ces deux outils finalisés à l'issue des discussions de l'atelier de travail sont soumis à l'avis des Points focaux nationaux pour les ASP, lors de la présente réunion et sont respectivement présentées sous les côtes UNEP(DEPI)/MED WG.308/11 et UNEP(DEPI)/MED WG.308/12.

IV.7.3. Elaboration d'un Projet régional sur le fouling et les eaux et sédiments de ballast

Le PAM, à travers ses deux centres d'activités régionales, le REMPEC et le CAR/ASP, a été invité à se joindre à la deuxième phase du Programme Mondial de Gestion des Eaux de Ballast (GloBallast) du FEM/PNUD/OMI, baptisée "Construire un partenariat afin d'assister les pays en voie de développement à réduire le transfert des organismes aquatiques nuisibles par le biais des navires" (GloBallast Partnerships: GBP).

Pour cela le CAR/ASP et le REMPEC ont participé au processus de concertation qui a mené à l'élaboration d'un projet sur cinq ans (2007-2011). Ce projet devrait démarrer dès approbation de la proposition PDF-B par le Conseil du FEM. Le CAR/ASP et le REMPEC joueront le rôle d'Unité de Coordination pour la Méditerranée.

IV.7.4. Elaboration d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action

Conformément à la recommandation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, 2005) et au calendrier de mise en œuvre de ce Plan d'action, le CAR/ASP a préparé un rapport évaluant la mise en œuvre du plan d'action aux niveaux national et régional. Ce rapport est présenté à la présente réunion sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.9 et un nouveau calendrier de mise en œuvre du Plan d'action est présenté en Annexe II au présent rapport.

V. THEMES TRANSVERSAUX

V.1. Activités de renforcement des capacités et de formation relatives aux Aires Spécialement Protégées et à la conservation des espèces

Plusieurs activités de renforcement des compétences nationales ont été menées au cours de la période intersession. Elles ont concernées en particulier :

- (i) Le recensement des habitats (Albanie, Chypre, Libye), la cartographie des grottes marines (Albanie, Chypre, Libye) et la surveillance des populations de phoque moine (Chypre).
- (ii) Les techniques d'étude des poissons cartilagineux (Libye).
- (iii) L'étude de la biodiversité marine des îles (Tunisie).
- (iv) La taxonomie avec l'identification d'espèces d'ascidies des eaux tunisiennes, dans le cadre d'un stage de formation à l'Université du Bari
- (v) La participation d'un expert (Monténégro) à la Sixième Conférence Européenne sur les Mammifères Marins, organisée par l'Université Internationale Menendez Pelayo et l'Université de Valence (11 - 15 septembre 2006).

En ce qui concerne la conservation des tortues marines, le CAR/ASP a financé la participation de stagiaires d'Israël (3), de la Libye (2), de la Tunisie (2), de Malte (2), du Maroc (1) et de la Syrie (1) à la session de formation qui a eu lieu à la station de Lara à Chypre. Cette initiative a été menée à bien grâce à la coopération de la Société chypriote pour la vie sauvage (CWS) et au soutien du Département chypriote de la Pêche et de la Recherche Marine (DFMR). Ces sessions de formation, d'une dizaine de jours, ont été organisées pendant les étés 2005 et 2006, et seront reconduites en 2007.

Deux formations sur les techniques de réhabilitation des tortues marines ont été organisées en collaboration avec la Station Zoologique de Naples. Dans ce cadre, le CAR/ASP a financé la participation :

- (i) En 2005, de stagiaires d'Israël (1), du Liban (1), de la Libye (1) et de la Tunisie (1)
- (ii) En 2006, de stagiaires de Malte (1), de la Croatie (2), de la Turquie (1).

Une mission a été réalisée, à Malte, afin d'améliorer l'organisation d'un centre de soin des tortues marines.

Dans le cadre de la promotion de la taxonomie Une session de formation sur les techniques de création, de gestion et de maintien en bon état des collections de référence des végétaux marins, a été organisée, en collaboration avec le Département de Botanique de l'Université de Catane. Cette session, qui s'est déroulée du 5 au Décembre 2005, a permis de former six participants : Algérie (1) Maroc (1) Liban (2) Tunisie (2).

V.2. Activités liées au traitement et à la gestion des données relatives à la biodiversité

Les activités du CAR/ASP dans ce domaine se sont focalisées sur : (i) la collecte d'informations scientifiques et techniques sur les habitats et les espèces dans les sites d'intérêt pour la conservation. (ii) la diffusion de données à travers la mise en place d'un Centre d'échange Méditerranéen, la publication de colloques scientifiques, des actions de sensibilisation et d'information du public

V.2.1. Collecte de données

Dans le cadre de ses activités relatives à l'élaboration d'outils techniques, pour aider les pays méditerranéens dans l'inventaire des sites d'intérêt pour la conservation de leurs zones côtières, le CAR/ASP a élaboré un manuel d'interprétation concernant les habitats côtiers (terrestres et de zones humides) en complément du manuel sur les habitats marins réalisés précédemment. Le manuel est composé de fiches illustrées décrivant les habitats et les principaux éléments permettant leur identification. La version française est disponible auprès du CAR/ASP.

Le CAR/ASP a soutenu le Ministère albanais de l'environnement et en particulier son projet ALWET "Renforcement de capacité sur la conservation des écosystèmes de zones humides en Albanie" pour acquérir le logiciel ArcView afin de mettre en place un système d'information géographique (SIG) sur les écosystèmes des zones humides, dans le cadre d'un inventaire national des habitats d'intérêt pour la conservation.

Comme suite au PAC Algérie, une activité pilote, utilisant les outils d'inventaire établis dans le cadre du PAM (Formulaire Standard des Donnée, FSD) et les SIG, est en cours de préparation, pour la région du Mont Chenoua (Wilaya de Tipaza), afin d'identifier des habitats prioritaires et de proposer des mesures de conservation.

Concernant les tortues marines, une base de données sur les traitements vétérinaires appliqués dans le cadre des Centre de soins a été développée (Anglais, Français et espagnol) en collaboration avec l'université de Murcia. Elle est disponible en format électronique (CDRom sur la conservation des tortues marines méditerranéennes).

Concernant les élasmobranches, des problèmes persistent empêchant la création d'une base de données unique pour la région et le CAR/ASP étudie la question pour améliorer la situation. L'Atelier d'Istanbul a aidé à la coordination du développement de bases complémentaires et à éviter le double emploi. Les discussions sur l'harmonisation des deux bases de données existantes pour l'enregistrement des données sur les captures de cartilagineux en Méditerranée, ont été facilitées avec les organisations qui les ont créés : la base de données MEDLEM (base de données sur le suivi des grands élasmobranches de la Méditerranée) de l'Agence régionale pour la protection de l'environnement de Toscane (ARPA), Italie et la base de données SIRENP de l'Institut Espagnol d'océanographie (IEO). Ce dernier comprend toutes les espèces de poissons et il est espéré qu'un module sera créé pour la région réservé exclusivement aux élasmobranches. Une collaboration avec la CGPM est en cours afin de mener à bien cette initiative.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur les espèces introduites, un répertoire des spécialistes et organismes concernés a été élaboré. Une première version de ce répertoire est disponible auprès du Centre et sera mise en ligne dans le cadre du centre d'échange méditerranéen sur la biodiversité (Voir ci-après).

V.2.2. Diffusion de données

Suite à la recommandation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et dans le cadre de la mise en place d'un centre d'échange (CHM) sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne, le CAR/ASP a lancé un appel d'offres pour restructurer et mettre à jour ses bases de données et répertoires afin de les rendre consultables à partir d'un portail Web commun (<http://medbiodivchm.rac-spa.org>).

Une note d'information sur l'état de mise en œuvre de ce CHM est présentée sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.13.

Dans le cadre de ses activités relatives au développement des CHM nationaux, le CAR/ASP a appuyé la participation de deux responsables nationaux (Tunisie, Maroc) à une session de formation sur le développement des CHM nationaux, en collaboration avec le Secrétariat du CHM belge, (2 - 20 octobre 2006, Bruxelles). Cette session visait à l'utilisation du programme mis au point par l'Agence Européenne pour l'Environnement (Portal Kit du CHM européen; AEE).

Suite à cette formation, le CAR/ASP a assisté la Tunisie dans la conception et la mise en place physique de son CHM national, à la demande des autorités nationales et une assistance technique est prévue pour le développement du CHM national marocain.

Le Centre a assuré l'édition de plusieurs documents :

(i) Actes de la Conférence européenne sur les élasmobranches dans le Journal de la Société française d'ichtyologie².

(ii) Actes du Deuxième Symposium méditerranéen sur la Végétation marine (septembre 2006), qui a été envoyé aux participants ayant pris part à ces travaux. La version électronique est, par ailleurs, disponible pour téléchargement, sur le site web du CAR/ASP.

(iii) Actes de l'atelier, y compris les propositions des experts, sur les besoins principaux en matière de conservation des poissons cartilagineux, en collaboration avec l'organisation turque TUDAV. La version électronique peut être téléchargée à partir du site web du CAR/ASP

(iv) Actes du Premier symposium sur le Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux, listées en Annexe II du Protocole ASP/DB (novembre 2005)

(v) Actes du Troisième Symposium méditerranéen sur la Végétation marine (mars 2007). Outre les actes, les présentations des différents travaux, de même que les principales recommandations recueillies à l'issue des tables rondes ont été rassemblés dans un CDROM et sont disponibles pour téléchargement sur le site web du CAR/ASP.

D'autres CDROMs ont été élaborés concernant :

(i) La conservation des tortues marines méditerranéennes

(ii) Le PAS BIO

(iii) Le Colloque méditerranéen sur le Corail Rouge qui s'est tenu à Tabarka, en Mai 2006

Dans le cadre du renforcement de sa communication, le centre s'est engagé dans une mise à jour plus régulière de son site, dans l'élaboration d'une lettre d'information (flash news) et dans l'édition de documents de sensibilisation :

(i) Le Plan d'action pour les espèces envahissantes, illustré et édité en anglais et français.

(ii) Le Plan d'action sur les poissons cartilagineux, illustré, comprenant les espèces menacées les plus rares avec des annexes, avec permission de la FAO, comprenant une liste illustrée de toutes les espèces rencontrées en Méditerranée.

² Cybium, Volume 30, fascicule 4.

(iii) La traduction du Guide sur le maniement des tortues de mer pour les pêcheurs (en espagnol, albanais et hébreux). Ce document et le Manuel correspondant pour les instructeurs (en espagnol) a été édité par le Ministère espagnol de l'environnement qui a aidé à sa distribution.

(iv) Un poster sur les élasmobranches menacés, leurs problèmes et les solutions éventuelles, édité en version bilingue.

(v) Une série de posters pour présenter les différents plans d'action concernant les espèces menacées, dans les manifestations auxquelles le CAR/ASP participe

A l'occasion des missions de terrains en Libye, des activités de sensibilisation pour la conservation des tortues marines ont été conduites pour les utilisateurs de la mer et des reportages ont été réalisés et diffusés à la télévision libyenne.

VI. AUTRES ACTIVITÉS

VI.1. Programme de travail sur la protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée

Une réunion d'un groupe *ad hoc* d'experts méditerranéens a été organisée à Tabarka (Tunisie ; 5 - 6 mai 2006) pour faire le point sur l'état des connaissances et l'état de conservation du coralligène et des autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée. Un projet de programme de travail a été établi. Un consultant a été mandaté par le CAR/ASP pour développer ce programme en concertation avec le groupe d'experts. Ce projet a été présenté et discuté dans le cadre du Troisième Symposium méditerranéen sur la Végétation Marine. La version amendée (UNEP(DEPI)/MED WG.308/9) est présentée à la Huitième Réunion des Points focaux nationaux pour les ASP dans le but de la soumettre pour adoption aux Parties contractantes.

VI.2. Programmes d'Aménagement des Côtes (PAC)

VI.2.1. Assistance pour la mise en oeuvre du PAC Chypre

Le CAR/ASP a effectué deux visites de terrain à Chypre pour démarrer la mise en oeuvre de la composante biodiversité du PAC avec une équipe multidisciplinaire comprenant des fonctionnaires du Département des Pêches et de la Recherche Marine de Chypre, l'ONG locale CWS ainsi qu'un consultant international. Les travaux concernant l'impact des activités humaines sur la biodiversité dans la région ont porté sur les effets des déversements de l'unité de désalinisation sur l'écosystème environnant dans la baie de Larnaca. Les résultats pourraient souligner l'importance de cette problématique au niveau méditerranéen, en vue de la multiplication probable de ces installations. Une réunion de travail finale aura pour but de finaliser la composante biodiversité au cours de l'année 2007.

VI.2.2. Assistance à la mise en oeuvre du PAC Maroc

Le CAR/ASP participera dans la mise en oeuvre du PAC Maroc qui est en cours de finalisation. Les activités du CAR/ASP viseront principalement à :

(i) Mettre en oeuvre une activité pilote d'inventaire des biotopes marins en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM dans deux sites (Parc National d'El Hoceima, zone de Moulouya et Djebel Moussa).

(ii) Initier et fournir la base et l'expérience à des activités de conservation des aires marines en formulant des mesures de protection et de gestion de la partie marine et côtière de la zone du PAC et en particulier des zones de Moulouya et de Djebel Moussa.

(iii) Aider à la création pour le Parc National d'El Hoceima, d'une ASPIM

VI.3. Lignes directrices sur l'amendement des Annexes II et III au Protocole ASP/DB

Suite aux recommandations des Parties contractantes, lors de leur Quatorzième réunion ordinaire (Portoroz, 2005), les critères proposés pour l'amendement des Annexes II et III du Protocole ASP/DB ont été révisés. Une nouvelle procédure est soumise à l'évaluation des Points focaux nationaux pour approbation ultérieure par les Parties contractantes (UNEP(DEPI)/MED WG.308/13). Par ailleurs un essai d'évaluation de la procédure a été mené sur quatre espèces. Cette évaluation est proposée sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.12.

VI.4. Initiative Méditerranéenne sur la Taxonomie

En vue d'établir un état de lieux des guides taxonomiques, des formations et des collections de référence disponibles sur la flore et la faune marines méditerranéennes, le CAR/ASP, en collaboration avec un groupe d'experts, a préparé un questionnaire, qui a été largement diffusé auprès des spécialistes, institutions et organismes nationaux et internationaux, concernés par le sujet.

Les résultats de ces questionnaires seront compilés et intégrés dans une base de données de référence qui sera mise à disposition des pays méditerranéens, des institutions concernées et des experts qualifiés en vue d'œuvrer à la relance de la taxonomie dans le domaine marin et de favoriser la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales en la matière.

D'autre part, la situation des collections de références d'espèces marines méditerranéennes est en cours d'évaluation, afin de proposer un programme pour permettre leur mise à disposition en tant qu'outils d'appui aux travaux de taxonomie. Ce programme devrait donner lieu à une présentation lors d'un atelier de travail méditerranéen sur la taxonomie.

Le CAR/ASP a appuyé la préparation et la publication d'un catalogue sur les ciliés loriqués (tintinnidés) des eaux côtières libanaises.

VI.5. Actions en faveur de l'utilisation durable de la biodiversité

Dans le cadre de leur Quatorzième réunion ordinaire, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont suggérés que le Secrétariat accorde une plus grande attention aux moyens de mettre en œuvre des actions de développement durable en relation avec la biodiversité.

A cet effet, un consultant a été chargé de préparer un document sur l'application du Principe d'Addis-Abeba à la région méditerranéenne. Le CAR/ASP a également participé à des réunions d'experts visant à :

- (i) Editer des lignes directrices pour la mise en œuvre de l'aquaculture durable, à l'invitation de l'UICN,
- (ii) Travailler à la définition d'indicateurs complémentaires pour suivre le développement durable des zones côtières, à l'invitation du plan Bleu,
- (iii) Développer un processus d'évaluation des éléments de qualités biologiques, à l'invitation de l'Agence Européenne pour l'Environnement.

VI.6. Vision du CAR/ASP pour renforcer son efficacité

A l'occasion de la Septième Réunion des Points focaux nationaux, en 2005, à Séville, le CAR/ASP avait préparé un bref document sur le rôle du Centre et ses relations avec ses partenaires dans la région. Suite à sa présentation, le secrétariat a été invité à approfondir sa réflexion. A cet effet le secrétariat a établi un document visant au renforcement de l'efficacité du CAR./ASP dans le cadre de son mandat (UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.10).

VII. RECOMMANDATIONS

Les recommandations relatives à chacune des sections du rapport d'activité ont été rassemblées dans le présent chapitre. Ces recommandations, ainsi que le programme de travail du CAR/ASP pour la période biennale 2008-2009 (dont les principales composantes sont présentées en Annexe III du présent rapport) sont organisées de façon à tenir compte des priorités du PAS BIO.

VII.1. Inventaire, cartographie et suivi de la biodiversité marine et côtière

VII.1.1. Recommandations aux Parties contractantes

I.P.1- Poursuivre l'inventaire des espèces et des habitats sensibles en utilisant les outils développés dans le cadre du PAM.

VII.1.2. Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

I.S.1- Elaborer et améliorer les outils pour le développement d'inventaire et la cartographie des habitats clés pour la conservation.

VII.2. Sauvegarde des habitats des espèces et des sites sensibles

VII.2.1. Recommandations aux Parties contractantes

II.P.2- Adopter les critères pour l'amendement des Annexes II et III du Protocole ASP/DB.

II.P.3- Adopter la procédure d'évaluation des ASPIM.

II.P.4- Collaborer afin de créer des ASPIMS en haute mer, comprenant des habitats sensibles au-delà des 12 miles nautiques, ainsi que des ASPIM en haute mer entre plusieurs Parties, en collaboration avec les institutions pertinentes.

II.P.5- Favoriser le développement de projets à mettre en oeuvre par les pays autour d'un thème commun et/ou d'une sous-région géographique en les intégrant éventuellement dans des actions complémentaires sur les espèces concernées par les plans d'action actuels, de façon à appliquer l'approche basée sur les écosystèmes aux plans du PAM visant les espèces (cétacés, tortues, oiseaux, etc.)

II.P.6- Tenir compte des lignes directrices pour la conservation des espèces menacées lors de la création et/ou dans la gestion des ASP.

II.P.7- Adopter les plans d'action actualisés concernant les espèces menacées et le programme de travail sur le coralligène et mettre en application les activités, dans les délais fixés par leurs calendriers.

VII.2.2. Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

II.S.2- Promouvoir la création d'ASPIM en haute mer comprenant des habitats sensibles au-delà des 12 miles nautiques, ainsi que des ASPIM en haute mer entre plusieurs Parties, en collaboration avec les institutions pertinentes.

II.S.3- Mettre en oeuvre le projet pour la création et la gestion des aires protégées élaboré dans le cadre du projet FEM PDF B, tenant compte du financement disponible, en

collaboration avec les partenaires (FAO-GFCM, WWF-MedPO, etc.). Etendre le projet à l'ensemble des Parties contractantes et soutenir les initiatives visant à mettre en place un réseau représentatif d'AMP.

II.S.4- Œuvrer à la mise en application des activités prévues par les Plans d'action et programme de travail concernant les espèces menacées, dans les délais fixés par leurs calendriers et évaluer la mise en œuvre du plan d'action sur le phoque moine afin d'identifier les futures activités à mener

VII.3. Evaluer et atténuer les impacts des menaces sur la biodiversité

VII.3.1. Recommandations aux Parties contractantes

III.P.8- Œuvrer à réduire les impacts de la pêche sur les habitats sensibles et les espèces menacées, en collaboration avec les institutions pertinentes et améliorer et mettre en œuvre les mesures réglementaires ad hoc.

III.P.9- Adopter le plan d'action actualisé concernant les introductions d'espèces.

II.P.10- Tenir compte des lignes directrices relatives au contrôle des vecteurs d'introduction des espèces non-indigènes et celles sur les études d'impact sur les herbiers marins lors de l'élaboration de plans nationaux pour sauvegarde de biodiversité marine.

VII.3.2. Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

III.S.5- Collaborer avec les institutions pertinentes pour réduire les impacts de la pêche sur les habitats sensibles et les espèces menacées

III.S.6- Evaluer l'impact des changements climatiques dans le cadre des activités du groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité.

III.S.7- Collaborer avec le REMPEC pour évaluer les risques de pollution accidentelle sur les habitats sensibles et/ou les AMP et dans la mise en œuvre du projet *GloBallast Partnerships* (OMI-GEF-PNUD).

III.S.8- Œuvrer à la mise en application du plan d'action concernant les introductions d'espèces, dans les délais fixés par son calendrier, en initiant un système d'alerte sur les espèces non-indigènes envahissantes par la collecte, la compilation et la diffusion des données

III.S.9- Collaborer avec le CAR/PAP à la mise en œuvre des PAC prévus pour le biennium.

VII.4. Développer des recherches pour compléter les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité

VII.4.1. Recommandations aux Parties contractantes

IV.P.11- Mettre en œuvre des programmes de formation de taxonomistes, pour augmenter le nombre de spécialistes

VII.4.2. Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

IV.S.10- Renforcer la veille scientifique et faciliter l'accès à l'information scientifique en particulier sur la taxonomie

IV.S.11- Identifier des indicateurs de la santé écologique et de l'efficacité des mesures de gestion pour initier des procédures d'évaluation de la biodiversité

VII.5. Formation, coordination et assistance technique

VII.5.1. Recommandations aux Parties contractantes

V.P.12- Appuyer et participer au Centre d'échange méditerranéen sur la diversité biologique marine et côtière

V.P.13- Adopter le mandat pour les Correspondants nationaux désignés pour la phase de mise en œuvre du PAS BIO.

V.P.14- Tenir compte du plan opérationnel du PAS BIO et participer à sa mise en œuvre, avec les moyens humains et financiers nécessaires, en collaboration avec les institutions partenaires, et promouvoir l'intégration des activités prioritaires identifiées dans le programme PAS BIO aux priorités nationales en matière d'environnement.

VII.5.2. Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

V.S.12- Poursuivre le développement du Centre d'échange méditerranéen sur la diversité biologique marine et côtière et prendre les mesures nécessaires pour permettre l'utilisation optimale de son portail web.

V.S.13- Aider les pays à renforcer leurs capacités sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation de la biodiversité

V.S.14- Développer et mettre en oeuvre le plan opérationnel pour activer la mise en oeuvre du PAS BIO en collaboration avec les institutions partenaires.

VIII. ANNEXE I - NOUVEAU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES ESPECES D'OISEAUX INSCRITES EN ANNEXE II DU PROTOCOLE ASP/DB

Action	Délai	Responsable désigné
1- Elaboration de Lignes Directrices, en relation avec l'écologie des espèces en danger, pour aider les pays à mettre en œuvre des procédures de protections législatives adaptées	Dès 2008	CAR/ASP
2- Mise en œuvre de procédures de protection légale pour toutes les espèces d'oiseaux de l'Annexe II.	Dès 2008	Parties Contractantes
3- Inclusion de nouvelles espèces à l'Annexe II ³	Dès 2009	Parties Contractantes et CAR/ASP
4- Sensibilisation du public et campagnes d'informations	Dès 2008	CAR/ASP, Partenaires et Parties Contractantes
5- Organisation des cours de formation spécifiques et de workshops en coordination avec les Organisations Non Gouvernementales internationales et/ou nationales	Dès 2008	CAR/ASP et Parties Contractantes
6- Mise en place d'un réseau régional pour suivre les populations et la distribution des espèces d'oiseaux menacés en Méditerranée, en coordination avec d'autres organisations	Avant 2011	CAR/ASP et partenaires
7- Etablissement des programmes de recherche pour améliorer les connaissances concernant les espèces d'oiseaux menacés.	Dès 2008	Parties Contractantes
8- Etablissement de Plans d'Actions Nationaux pour la conservation des espèces d'oiseaux menacés et en danger en Méditerranée	Avant 2012	Parties Contractantes
9- Identification et cartographie des aires d'importance pour les oiseaux à terre et en mer (sites de reproduction, d'alimentation, de mue et d'hivernage)	Avant 2012	Parties Contractantes
10- Création d'aires protégées, dotées de plans de gestion adéquats, au niveau des sites de reproduction	Avant 2012	Parties Contractantes
11- Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action.	En 2013	CAR/ASP

³ Les procédures de mise en oeuvre de cette action suivront les Critères communs pour la modification des Annexes II et III du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée, telles qu'adoptées par la quinzième réunion des parties contractantes à la convention de Barcelone. Le projet concernant ces critères est présenté comme document de travail sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.308/13.

IX. ANNEXE II - NOUVEAU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RELATIF AUX INTRODUCTIONS D'ESPECES ET AUX ESPECES ENVAHISSANTES EN MER MEDITERRANEE

Action	Echéance	Responsable
1. Préparation des Rapports nationaux (paragraphe 15)	2008	Parties contractantes
2. Mettre en place un mécanisme pour la promotion et la coordination des actions énumérées au paragraphe 18	2008	Parties contractantes
3. Inventaire des vecteurs d'introduction (paragraphe 18)	2008	Parties contractantes
4. Etablir un répertoire des spécialistes et organismes concernés (paragraphe 18)	2008	Parties contractantes
5. Elaboration de matériel éducatif et de sensibilisation (paragraphe 25)	2008	CAR/ASP
6. Développer des programmes de sensibilisation du public, de groupes cibles, y compris les décideurs, quant aux délais risques associés à l'introduction d'espèces marines non-indigènes (paragraphe 18)	2009	Parties contractantes
7. Etablir un groupe d'experts chargé de l'évaluation des propositions d'introduction, de l'analyse des risques et des conséquences possibles (paragraphe 18)	2009	Parties contractantes
8. Inventaire des espèces introduites et des acteurs publics ou privés dont l'activité pourrait introduire des espèces marines non-indigènes (paragraphe 18)	2009	Parties contractantes
9. Mécanisme régional pour la collecte, la compilation et la diffusion de l'information sur les espèces non-indigènes envahissantes (paragraphe 22)	2009	CAR/ASP
10. Lancement des procédures pour promulguer ou améliorer les législations nationales concernant le contrôle des introductions d'espèces non-indigènes (paragraphe 17)	2010	Parties contractantes
11. Développement des programmes de collecte de données et de surveillance (paragraphe 16)	2011	Parties contractantes
12. Renforcement, et si nécessaire mise en place, des systèmes de contrôle sur les importations et les exportations intentionnelles d'espèces marines non-indigènes (paragraphe 18)	2011	Parties contractantes
13. Développement et mise en œuvre des techniques d'évaluation des risques (paragraphe 18)	2012	Parties contractantes
14. Elaboration des Plans Nationaux (paragraphe 19)	2012	Parties contractantes

X. ANNEXE III - PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LE BIENNIUM 2008-2009

X.1. Introduction

Le secrétariat a préparé un projet de programme d'activités pour le biennium 2008/2009 qui doit être financé sur le Fond d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF). Le programme a été développé en vue de faciliter la mise en œuvre effective du Protocole concernant les Aires Spécialement Protégées et la Diversité biologique, adopté en 1995 et des Plans d'Action pour la conservation des espèces menacées et en danger, adoptées dans le cadre du PAM, en tenant compte du Programme d'Action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée, adopté en 2003.

En outre les actions proposées l'ont été en tenant compte des éléments suivants :

- La priorité accordée aux actions concrètes, à visée régionale (ou sous-régionale) à même de générer des résultats tangibles
- La charge de travail représentée par les activités proposées, qui doit être compatible avec la taille de l'équipe permanente du CAR/ASP
- La collaboration avec les organisations internationales qui doit être orientée davantage vers du partenariat que vers de la sous-traitance.
- La mise en place de procédure de requêtes destinée à financer des actions d'envergure.

X.2. Objectif Général

En complément des activités qui doivent être financées par le MTF (voir Tableau ci-après), il convient de souligner des activités additionnelles, financées complètement ou partiellement par des sources diverses qui pourraient être menées au cours du biennium 2008/2009. Elles concernent plus particulièrement :

- Le projet d'inventaire et de cartographie des habitats-clé
- La mise en œuvre du Plan Opérationnel du PASBIO
- Le projet pour la création et la gestion d'aires protégées dans le cadre du projet GEF PDF-B
- Le projet "GloBallast Partnerships"
- Le programme MEDPOSIDONIA
- L'impact des changements climatiques sur les habitats prioritaires et en particulier les formations coralligènes.

En outre, dans l'hypothèse de partenariats nouveaux qui pourraient survenir, des activités ne figurant pas dans le projet actuel pourraient être lancées pendant la période 2008/2009 dans la mesure où elles entrent dans le cadre des objectifs généraux du présent programme.

A la lumière des points de vue exprimés, lors de la réunion des Points Focaux Nationaux, le CAR/ASP présentera son projet de budget actualisé à la prochaine réunion du PAM, prévue pour Octobre 2007, avant de les transmettre, pour approbation, à la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui doit se tenir en décembre 2007. Le budget du CAR/ASP concernant les activités est un peu plus élevé que celui du biennium précédent, et le budget général a été revu à la hausse pour renforcer les moyens humains du Centre et lui permettre de mieux assurer sa mission de veille scientifique et de mise en œuvre du Centre d'échange Méditerranéen sur la biodiversité. En effet alors que depuis 2001 les points focaux nationaux du CAR/ASP aient adoptés les termes de référence, relatif à l'emploi d'un expert chargé de la gestion informatique et des bases de données, les besoins en la matière n'ont pas été couverts. L'augmentation du budget, concernant les activités vise

à intégrer l'augmentation des coûts en terme de déplacement et de transport et à permettre d'initier des actions s'inscrivant dans la démarche du PASBIO.

X.3. Principaux axes de travail

Les activités, envisagées pour le biennium, s'intégreront dans les axes suivants :

1. Inventaire, cartographie et surveillance de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée

But : Aider les états à disposer des informations nécessaires pour élaborer ou ajuster leurs programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité

2. Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles

But : Aider les états à mettre en oeuvre de façon concrète, le protocole ASP/DB et à réduire l'érosion de la biodiversité

3. Evaluation et réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité

But : Développer des activités pour anticiper ou réduire les menaces sur la biodiversité

4. Développement des recherches pour améliorer les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité

But : Renforcer le niveau de connaissance sur la biodiversité au niveau régional, promouvoir la mise à disposition et l'échange d'informations entre tous les partenaires, et mettre en place des outils permettant d'évaluer l'état de la biodiversité à l'échelon régional

5. Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique

But : Favoriser l'échange d'expériences et renforcer la formation aux méthodes de conservation des espèces menacées et de gestion des aires protégées.

X.4. Résultats attendus

Les actions programmées visent à atteindre au niveau régional, les objectifs et enjeux proposés par la Convention de la Diversité Biologique, à l'échéance 2010.

Pour la biodiversité marine et côtière, ces enjeux sont par exemple d'assurer la conservation effective d'au moins 10% des zones marines et côtières ou de protéger efficacement les aires d'importance pour la biodiversité et/ou vulnérables comme les herbiers sous-marins ou les coraux profonds (UNEP/CBD/COP/8/31):

Les résultats attendus, avec la collaboration des Parties contractantes, sur la période 2008-2009, sont de :

Organiser une conférence de bailleurs de fonds pour mettre en place une politique de requête de financement pour des projets d'envergure à caractère sub-régional, privilégiant l'approche écosystémique

Aider à la création de nouvelles ASP, en privilégiant une meilleure répartition géographique. Favoriser la création d'AMP représentative, en intégrant notamment des habitats pélagiques et/ou des aires importantes en mer pour la conservation des espèces menacées.

Etablir un état de référence régional sur la répartition des habitats clé et créer une base de données sur la biodiversité en Méditerranée, accessible via le site du CAR/ASP.

Objectif Principal	But	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Budget (* 1000 €)		
				2008	2009	Total
Inventaire, cartographie et surveillance de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée	Aider les états à disposer des informations nécessaires pour élaborer ou ajuster leurs programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité	Inventaire des données disponibles Elaboration et amélioration des outils pour l'inventaire et la cartographie des habitats	* Etat de référence sur la répartition des habitats clés * Promotion du FSD, édition de guides techniques * Renforcement de la synergie avec les autres systèmes régionaux (Natura, Emeraude, Medwet) Requête de projets	40	15	55
Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles	Aider les états à mettre en oeuvre de façon concrète, le protocole ASP/DB et à réduire l'érosion de la biodiversité	Création d'ASPIM et en particulier en Haute-Mer	* Identification et mise en oeuvre des processus nécessaires à la création d'ASP en haute-mer * Renforcement de la coopération avec l'accord ACCOBAMS, l'IUCN Méditerranée, le WWF MedPo * Conférence des bailleurs de fonds * Réunions du Comité consultatif et des correspondants nationaux du PASBIO * Requête de projets sous-régionaux visant à la conservation des espèces menacées ou à la gestion d'espaces sensibles	263	185	448
		Mise en oeuvre du Plan Opérationnel du PASBIO Création d'un réseau représentatif d'ASP	* Renforcement du Réseau MedPan			
			* Création de nouvelles ASP			

		Mise en œuvre des Plans d'actions concernant les espèces menacées	<ul style="list-style-type: none"> * Actions identifiées dans les Plans d'actions concernant les espèces menacées * Réalisation du Programme MedPosidonia * Participation aux CAMP 			
Evaluation et réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité	Développer des activités pour anticiper ou réduire les menaces sur la biodiversité	<p>Réduction des impacts de la pêche sur les habitats sensibles et les espèces menacées</p> <p>Evaluation des risques de pollutions accidentelles sur les habitats sensibles et/ou les AMP</p> <p>Mise en œuvre du Programme GloBallast Partnerships</p> <p>Mise en œuvre du plan d'action sur les espèces introduites et invasives</p> <p>Evaluation des menaces sur l'utilisation durable de la biodiversité et de l'impact du changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Collaboration avec la CGPM et les institutions ad-hoc pour mettre en œuvre les mesures nécessaires * Définir et identifier les habitats sensibles * Collaboration avec le REMPEC, l'OMI * Système de collecte et de diffusion des données sur les espèces non-indigènes * actions de sensibilisation aux risques associés aux espèces non-indigènes * Mise en place du Groupe de travail * Requête de projets 	75	65	140

Développement des recherches pour améliorer les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité	Renforcer le niveau de connaissance sur la biodiversité au niveau régional, promouvoir la mise à disposition et l'échange d'informations entre tous les partenaires, et mettre en place des outils permettant d'évaluer l'état de la biodiversité à l'échelon régional	* Renforcement de la veille scientifique et de l'accessibilité à l'information	* Système de consultation en ligne	40	25	65
			* Base de données bibliographiques régionales			
		* Création d'un observatoire régional méditerranéen sur la biodiversité	Etat de référence en terme de taxonomie			
		* Renforcement du Centre d'échange d'informations sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée	* CHM nationaux			
Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique	Favoriser l'échange d'expériences et renforcer la formation aux méthodes de conservation des espèces menacées et de gestion des ASP	* Identification et tests d'indicateurs de l'état de la biodiversité	* Indicateurs retenus et requête de projet de test			
		Mise en œuvre de formations sur les techniques de conservation de la biodiversité	* Standardisation des méthodes de recensement	23	29	52
Organisation de la Neuvième réunion des Points Focaux Nationaux					70	70
						830